

A retenir

TOUTES ESPECES FRUITIERES	Campagnol provençal	Période de reproduction
ABRICOTIER - CERISIER	Bactériose	Risque de contamination si automne-hiver pluvieux et froid
POMMIER	Tavelure, carpocapse	Opérations de prophylaxie à l'automne

TOUTES ESPECES FRUITIERES

Campagnol provençal

La période actuelle (jusque fin octobre) est la plus favorable à la lutte (période de reproduction).

Surveiller l'apparition des tumulus et intervenir dès que possible par des méthodes alternatives.

Techniques alternatives

piégeage ou travail du sol.

Utiliser des pièges TOPCAT : repérer les tumulus frais, sonder les alentours pour détecter une galerie, positionner le piège dans le sens de circulation et reboucher autour du piège afin d'éviter le passage de la lumière. Relever les pièges fréquemment.

Sur jeune verger, le travail du sol de l'interligne perturbe l'activité des campagnols.

PECHER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Fusicoccum

Un risque d'infection peut survenir en cas d'épisode pluvieux pendant la chute des feuilles.

Cochenille Pou de San José

La migration des larves de dernière génération du pou de San José intervient généralement fin septembre - début octobre. On constate une pression croissante de cette cochenille en verger de pêcher.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie - BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agriculture de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Gard, SudExpé, Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie

Crédit photos

Groupe Chambre

ABRICOTIER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Les troncs et charpentières ont dû être nettoyés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Un badigeon cuprique protecteur peut être appliqué 1 à 2 semaines après cette opération de nettoyage.

CERISIER

Bactériose

Les périodes froides et humides de l'automne hiver sont favorables à la bactériose. Ne pas tailler les vergers installés en période humide.

Les jeunes vergers de 1 à 4 ans doivent être systématiquement protégés contre les attaques de bactériose. Les troncs et charpentières ont dû être nettoyés : suppression des rejets et de tous les rameaux et bouquets de mai insérés sur le tronc ou à la base des charpentières.

Un badigeon cuprique protecteur peut être appliqué 1 à 2 semaines après cette opération de nettoyage.

POMMIER

Maturités en secteurs précoces

Récolte en cours de Chantecler, Braeburn, Granny, Challenger et Red Winter.

Début de récolte de Story Inored prévu en fin de semaine prochaine.

Tavelure

Dans différents secteurs, quelques vergers présentent des taches de tavelure secondaire sur feuilles et sur fruits ; de nouvelles taches sont apparues depuis mi-août.

Réaliser des observations sur la face inférieure des feuilles en priorité pour détecter la présence éventuelle de taches.

Soigner particulièrement la mise en œuvre de mesures prophylactiques dans les vergers atteints.

Mesures prophylactiques

Andainer et broyer les feuilles et les fruits à la fin de la chute des feuilles. Ces interventions permettent d'accélérer la dégradation des feuilles, de limiter le développement de la tavelure en privant le champignon de son support biologique.

Maladies de conservation, de la suie, des crottes de mouche

Période de sensibilité à l'approche de la maturité des variétés tardives, en conditions climatiques humides.

Colletotrichum

Des symptômes sont observés, sur un nombre croissant de vergers (variétés Granny, Cripps Pink et mutants, Cripps Red).



Mesures prophylactiques

Dès le début de la sortie des symptômes, la mise en œuvre de la prophylaxie consistant à sortir les fruits du verger et les détruire limite significativement la propagation. L'opération doit être régulièrement effectuée.

Carpocapse

Les éclosions de troisième génération sont terminées.

Evaluation du risque

Le risque est désormais faible à nul.

Mesures prophylactiques

En cas de forte infestation au cours de la saison, employer des nématodes parasites des larves de carpocapse. L'application se fait dans des conditions précises : humidité et températures supérieures à 8 ou 14°C selon les souches de nématodes.

Il est aussi envisageable de cueillir les fruits piqués, de les sortir du verger et de les éliminer.

Mouche méditerranéenne des fruits

Le réseau de pièges relève un début de vol depuis mi-septembre, avec des niveaux de captures assez bas. Il est peu probable que la pression de cette année justifie la mise en œuvre d'une technique alternative spécifique (piégeage massif).

Cochenille farineuse *Pseudococcus sp.*

Certains vergers présentent des fruits dont les cavités, oculaire et/ou pédonculaire, sont infestées par *Pseudococcus*. Les cas sont rares et l'intensité est faible cette année.

Cochenille Pou de San José

On observe quelques attaques sur fruits de façon diffuse dans certains vergers : petit bouclier auréolé de rouge sur l'épiderme.

La migration des larves de dernière génération du pou de San José (toutes petites larves jaune citron sur les rameaux) intervient généralement fin septembre - début octobre, mais aucune intervention ne se justifie actuellement. Repérer les arbres atteints.

POIRIER

Prophylaxie après récolte

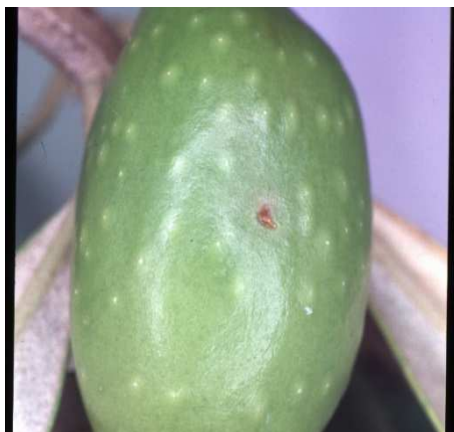
Andainer et broyer les fruits au sol juste après récolte, afin de limiter les risques de maladies et ravageurs comme la tavelure, le carpocapse, le campagnol... pour la saison prochaine.

OLIVIER

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Globalement, le nombre de mouches capturées dans les pièges à phéromone et les pièges alimentaires est en augmentation. La 3^e génération estivale est dorénavant en vol quasiment partout. La chute des températures de la semaine prochaine sera favorable à l'activité de la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive Photo AFIDOL



II

En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).

Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.



Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.

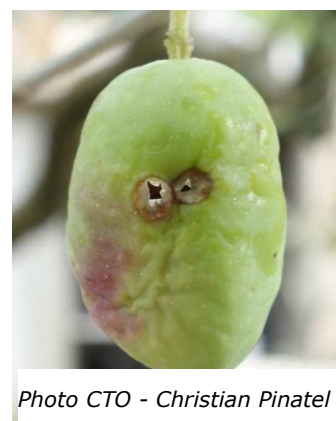


Photo CTO - Christian Pinatel

En l'absence d'œuf ou de larve, ce qui est fréquent lorsque les températures et la sécheresse sont élevées, les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur :

<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Situation actuelle

Aude : de manière générale le nombre de mouches capturées est en augmentation.

Gard : le nombre de mouches capturées est en augmentation. Les dégâts restent stables.

Hérault : augmentation du nombre de captures. Pas dévolution des dégâts à l'exception d'une légère augmentation du taux d'olives trouées, laissant sous-entendre la sortie d'une nouvelle génération.

Pyrénées-Orientales : nette augmentation du nombre de mouches capturées. Pas d'évolution des dégâts.

Evaluation du risque

Les olives fripées ne sont pas attractives pour la mouche de l'olive qui n'y pond pas. Le risque est avéré lorsque des piqûres sont observées et que les olives contiennent un œuf ou une larve.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0%	5 à 7%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Protocole d'observation de la mouche de l'olive

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives piquées avec larve -Nombre olives piquées sans larve -Nombre olives piquées avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive.

Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives avant le 20 octobre.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant : en cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve n'auront pas le temps d'apparaître si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable. Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 4 semaines après la ponte. Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.



Prévention et prophylaxie

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouche sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici : <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Dalmaticose (*Camarosporium dalmaticum*)

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.

Situation actuelle

Symptômes stationnaires. Chute d'olives touchées par la Dalmaticose dans l'Hérault et le Gard.

Evaluation du risque

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

Prévention et prophylaxie

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Œil de paon (*Fusicladium oleagineum*)

Situation actuelle

Globalement la situation est saine.

Evaluation du risque

Sur certaines parcelles attaquées au printemps dernier, l'inoculum est élevé (observations de taches sur feuilles). Il pourrait entraîner des contaminations si les conditions climatiques sont favorables (pluie).

Prévention et prophylaxie

Sur les secteurs où des pluies sont annoncées il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

CHATAIGNIER

Tordeuse du châtaignier (*Pammene fasciana*)

Piégeage : pendant les 2 dernières semaines, les captures ont bien baissé (2 à 16 captures hebdomadaires selon les parcelles). Les premières attaques ont été observées dès le 2 juillet sur Bouche de Bétizac, Marigoule et même Pellegrine. Au 24 septembre, les taux d'attaques des bogues varient entre 12,5 % (Pellegrine à Cognac et Branoux, 30) et 53 % (Marigoule à Cognac, 30) Le taux d'attaque des bogues sur Bouche de Bétizac à Sumène-Metgès (30) est intermédiaire (25 %).

Il s'agit principalement d'attaques anciennes, mais des jeunes larves de tordeuse sont encore observées dans environ 40 % des bogues attaqués dans la parcelle de Marigoule de Cognac (30), la plus anciennement attaquée par la tordeuse.

A la même époque en 2017, cette parcelle de référence de Marigoule comptait 58 % de bogues attaquées par la tordeuse. Finalement, malgré un démarrage plus lent, les attaques en 2018 (53 %) sont presque aussi importantes qu'en 2017 (58 %).



Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Piégeage : après le pic de vol qui a débuté fin août, les captures n'ont baissé que la semaine passée aussi bien dans les pièges à phéromones qu'alimentaires, à l'exception des parcelles de Marigoule et surtout de Marron d'Olargues situées à Lamalou (34) dont les pièges capturent encore en quantité importante.

Evaluation du risque

Période à haut risque pour toutes les variétés qui ne sont pas encore tombées.



Evolution des attaques selon les variétés

Variété précoce Bouche de Bétizac

Les fruits commencent à chuter. Sur la parcelle de référence de Lasalle (30), les premières attaques ont eu lieu pendant la semaine du 31 juillet au 6 août : 2,1 % des fruits attaqués. Elles se sont intensifiées très fortement à partir du 27 août, atteignant 48,9 % le 10 septembre et 72 % le 24 septembre. Le taux d'attaques est donc finalement très élevé sur cette parcelle malgré un démarrage tardif, plus élevé que celui des années antérieures à l'exception de 2014.

Le calibre des fruits est très légèrement supérieur à celui de 2016 et 2017.

Sur la parcelle de Sumène-Metgès (30), les premières attaques significatives ont eu lieu dans la semaine du 27 août au 3 septembre (6,1 %). Elles atteignent 17 % le 10 septembre et 26 % le 24 septembre.

Variété Marigoule

Les tout premiers fruits commencent à tomber dans les situations les plus précoces.

Les premières attaques ont eu lieu dans la semaine du 20 au 27 août sur les parcelles de Lasalle (3,7 %) et Cognac (3,3 %), et au cours de la semaine du 28 août au 3 septembre pour la parcelle de Lamalou (2,1 %).

Le 24 septembre, elles atteignent 43 % à Cognac, 35 % à Lasalle et 15 % à Lamalou.

En 2017 à la même date, à titre indicatif, les taux d'attaques des parcelles de Cognac et Lasalle étaient comparables à ceux de 2018. Par contre, le taux de la parcelle de Lamalou (15 %) en 2018 est plus faible que celui de 2017 (environ 30 %).

Les calibres des parcelles de Lamalou et Lasalle sont plus élevés qu'en 2017.

Variétés Pellegrines

Les premières attaques ont eu lieu au cours de la semaine du 10 au 16 septembre à Branoux les taillades (3,5 %) et Lasalle (5,6 %) dans le Gard ; elles atteignent 8 à 9 % le 24 septembre.

A titre indicatif, à cette même période, le calibre de la parcelle de Branoux est comparable à celui des années 2011 et 2015, plus élevé que celui des autres années précédentes à l'exception de 2014.

Variété Marron d'Olargues

Les premières attaques ont eu lieu au cours de la semaine du 3 au 10 septembre à Lamalou (1 %) ; elles atteignent 12 % le 24 septembre.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.